

Mairie de GATEY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du
17 octobre 2024

L'an Deux Mil vingt quatre, le 17 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Mesdames GONTHIER Mylène, COTE Alexandra, et MONNIER Denise, Messieurs, GUILLEMOT Jean, CHANOIS Fabien, LOMBERGET Sébastien, GENEVOIS Max

ABSENTS EXCUSES : LAPLACE Bruno

ABSENTS : CART Elodie

SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

1) CONTRAT ONF/ COUPES DE BOIS AFFOUAGES 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique ONF pour la campagne 2024/2025

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2025 les destinations suivantes :

Parcelles 8p et 8af en délivrance aux affouagistes

Parcelles 6 af, 15 ar et 16 ar en vente aux adjudications générales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir le prix du stère d'affouage à Sept euros et cinquante centimes pour l'année 2024/2025. Les garants désignés par le conseil municipal sont : madame COTE Alexandra, et messieurs CHANOIS Fabien et GUILLEMOT Jean

2) MODIFICATION RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Après lecture, le conseil municipal valide les modifications apportées au règlement du cimetière intercommunal ASNANS – GATEY aux articles 18 et 39.

3) RÉVISION DU RÈGLEMENT CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal présents le règlement de la cantine et garderie révisé pour l'année scolaire 2024/2025

Le conseil municipal valide cette proposition.

4) MODIFICATIONS DES CONTRATS DES AGENTS PERISCOLAIRE

Suite au retour du Centre de Gestion des agents territoriaux du Jura, monsieur le Maire soumet au conseil municipal la modification des contrats des deux agents périscolaire Ces deux agents ayant atteint 6 années de CDD, la transformation de ces contrats en CDI est obligatoire. Les conditions d'emploi restant identiques

Le conseil municipal valide cette modification.

5) PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

La participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire devient obligatoire pour sa partie prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et pour sa partie santé au 1^{er} janvier 2026.

La collectivité s'acquittant d'une participation minimum de 7 euros pour le volet prévoyance et de 15 euros pour le volet santé.

Le Centre de Gestion du Jura, après appel d'offre, a retenu pour le volet prévoyance la compagnie Mutuelle Générale de Prévoyance et pour le volet santé la compagnie SO LYON.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à cette convention de participation, à adhésion facultative pour l'agent, proposée par le Centre de Gestion du Jura.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion à cette convention.

6) VENTE PARCELLES BOISEES « MEIX DES RENAUDINS »

Les parcelles boisées cadastrées ZK 55 (1ha39) et ZK 58 (53 ares) situées sur la commune sont mises à la vente par leur propriétaire pour la somme de 4 500 euros.

Conformément au code forestier, la commune peut faire valoir son droit de préemption pour l'achat de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se porter acquéreur de ces parcelles.

6) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- ISS Pleure (football) : 15 euros par enfant de Gatey licencié au club
- Association du Vieux Tracteur : 1000 euros dans le cadre de la fête du battage

Séance levée à 22h30

GATEY le 19 octobre 2024

LE MAIRE
Le Maire,



Marc SCHMIEDER

